
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OFFRES ET COMMANDES

Nos offres sont valables pendant un délai d'option fixé dans les conditions particulières. Si nous ne fixons aucun délai d'option, nos offres sont faites sans engagement. La commande implique l'adhésion de notre cocontractant aux présentes conditions générales de vente, et sa renonciation à invoquer celles qui figureraient sur ses propres documents. En cas de modification de la commande par le client, après acceptation du vendeur, le vendeur ne sera pas tenu par les délais initialement convenus. Dans le cas où un client passe une commande au vendeur, sans avoir procédé au paiement des livraisons précédentes, le vendeur pourra refuser d'honorer la commande et pourra suspendre ou annuler les commandes non encore livrées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque raison que ce soit. Cette faculté vaut également au cas où le client ne peut présenter des garanties de solvabilité acceptées par le vendeur.

2. ANNULATION DE LA COMMANDE

A l'exception des circonstances de force majeure, l'annulation du contrat par le client autorise la société l'indemnisation du préjudice qu'il subit et qui est pour lors forfaitairement fixée de manière irréductible à 100% de la valeur économique hors taxe du contrat annulé et cela à cause du fait que les marchandises produites par le vendeur sont faites sur-mesure et inutilisables par ailleurs.

3. PRIX

Nos prix s'entendent nets, libres de toutes taxes ou imposition de toute sorte. Toutes taxes ou retenues similaires nouvelles que décrèteraient éventuellement les autorités seraient portées en compte lors de la facturation de la fourniture. Entre le moment de l'offre et celui de la livraison, nous nous réservons le droit d'adapter nos prix aux fluctuations de charge, modifications des tarifs de douane, de toutes taxes ou de tous impôts. Sauf stipulations contraires dans nos offres, nos livraisons s'entendent toujours pour des marchandises rendues départ de nos ateliers. Le fait d'acheminer un envoi en franco de port en facture ou d'avoir accepté un marché en prenant exceptionnellement le transport à notre charge ne modifie en rien le lieu de livraison stipulé ci-dessus. En l'absence, d'instructions, à répéter à chaque commande, nous décidons de l'opportunité et de la nature des emballages. Les frais d'emballage se facturent en sus du prix initialement, convenu par devis ou par commande.

4. LIVRAISON

Les délais de livraison et de transport prévus à la commande sont donnés à titre indicatif. Les retards éventuels liés à un cas de force majeure ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le transfert des risques sur les marchandises vendues par notre société s'effectue à la remise des marchandises au transporteur ou à la sortie de nos locaux. Il en résulte que les marchandises voyagent aux risques et périls du client, auquel cas il lui appartient, en cas d'avarie, de perte

ou de manquant, de faire toute réserve ou d'exercer tout recours auprès des transporteurs responsables conformément à l'article L 133-3 du code de commerce. Il est en outre précisé que dans l'hypothèse où le transport est effectué par le vendeur, le transfert des risques interviendra lors de la livraison des marchandises au client, qui devra être présent ou avoir donné tous pouvoirs à un préposé pour prendre livraison des dites marchandises et donc procéder à toutes réserves jugées nécessaires. Toute réserve sur la réalité d'une livraison doit intervenir par écrit dans les 48 heures suivant la réception du bon de livraison. A défaut la livraison est considérée comme non contestée.

5. RECLAMATIONS – CONTESTATIONS COMMERCIALES

Les réclamations concernant nos factures ne pourront être prises en considération que si elles sont présentées par écrit au plus tard 8 jours à compter de leur date d'émission. Les réclamations concernant les livraisons ne peuvent être prises en considération que si elles sont faites par écrit par le destinataire, lors de la réception.

6. TRAVAIL A FAÇON

La matière fournie par le client doit répondre, en qualité et dimensions, aux conditions prévues lors de l'établissement du devis et ne peut présenter aucun excédent anormal de matières aux parties à usiner. Elle doit être exempte de criques, soufflures, gerçures, pailles, points durs ou autres défauts susceptibles d'aggraver le coût du parachèvement et d'entraîner le rebus de la pièce. Si tels défauts se manifestent au cours du parachèvement, le coût du travail effectué en pure perte et le coût du travail supplémentaire seront à supporter par le client.

7. PAIEMENT

Sauf stipulation contraire, le paiement de la facture se fera dans les 30 jours, sans dérogation d'aucune sorte, dès la date de notre facture. En cas de non-paiement aux délais fixés, les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure préalable aux taux de 1,5 fois le taux légal, sans que cela nuise à l'exigibilité immédiate de la dette. Aucun refus de paiement ne peut être admis pour cause de litige soulevé par l'acheteur. Tout défaut de paiement nous autorise à résilier ou résoudre tout contrat en cours.

8. DROIT DE PROPRIÉTÉ

Jusqu'à entier paiement, le vendeur reste propriétaire des marchandises livrées. Il est interdit d'aliéner en aucune façon ces marchandises sous peine d'infraction à l'article 491 du code pénal.

9. CONTESTATIONS

Le tribunal de Commerce dans le ressort de notre siège social sont seuls compétents, même en cas de pluralité de défendeurs, ou d'appel en garantie. La loi française est seule applicable.

10. NULLITE

La déclaration éventuelle de nullité d'une ou de plusieurs clauses des présentes conditions générales de vente n'affectera pas la validité des autres clauses qui sortiront leurs pleins et entiers effets.